# BENCHMARK
# MISE EN ŒUVRE
# DE L'HABITAT LÉGER

12 RETOURS D'EXPÉRIENCES (REX)
EN CORNOUAILLE ET AU-DELÀ

Septembre
2026

Quimper Cornouaille Développement

Cofinancé par
l'Union européenne

# Kenvevan

Quimper Cornouaille Développement
Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Combrit (Bretagne / Finistère / Cornouaille)

**Typologie de territoire :** 4 265 habitants, 24 km²

Commune rurale littorale en croissance démographique continue

**Mode opératoire :**

Mettre un foncier public à disposition

**Description de l'opération :**

Genèse : Mobilisation d'un foncier au sous-sol contraint pour accueillir un programme d'habitats légers composé de trois macro-lots dont l'un réservé à un collectif d'habitants (Kenvevan) ayant sollicité la commune.. Un autre est destiné à accueillir des jeunes/saisonniers, l'autre reste à définir.

Public cible : jeunes actifs et collectif intergénérationnel

Nombre de logements : 8 logements pour la 1ère tranche (collectif Kenvevan)

Cadre administratif : Permis d'aménager + Permis de construire pour bâtiment commun

Densité : 38 logements/ha (1ère tranche pour le collectif Kenvevan)

Superficie : 1,7 ha (dont 2125 m² pour Kenvevan) 4 000 m² de jardin public

Espaces mutualisés : Bâtiment commun (<100 m²), potager, espace de stationnement

Typologies bâtimentaires : Variété de modèles de Tiny houses mais encadrement paysager par la rédaction d'un cahier des charges. Raccordement au réseau électrique possible mais pas obligatoire. Autonomie pour l'assainissement.

**Structure de propriété :**

Le terrain était une ancienne carrière vendue à la mairie après cessation de toute activité. La commune reste propriétaire du foncier et loue le terrain au collectif par un bail emphytéotique de 25 ans. Les logements sont détenus par les occupants.

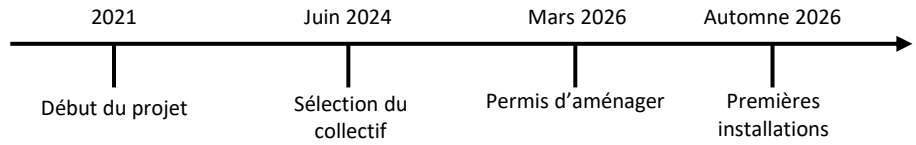
**Acteurs accompagnant le projet :**

BRUDED (Bretagne rurale et rurbaine pour un développement durable), CAUE 29 (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), DDTM 29 (Direction départementale des territoires et de la mer)



**Budget et planning de l'opération :**

| Recettes | Coûts |
|---|---|
| • Canons : de 150€ à 200€/ménage<br>• Subvention éventuelle de la CCPBS (Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud) | • Travaux d'aménagement : NC<br>• 52 000 € : Etudes de maitrise d'œuvre<br>• Frais divers et imprévus : NC<br>• 5 400 € : Accompagnement Hameaux légers |



# Bi Han Têtes

Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Penmarc'h (Bretagne / Finistère / Cornouaille)

**Typologie de territoire :** 5 500 habitants, 16 km²

Commune rurale littorale en décroissance démographique qui connait une forte inflation des prix de l'immobilier

**Mode opératoire :**

Mettre un foncier public à disposition

## Description de l'opération :

Genèse : Volonté communale de diversifier l'offre de logements face à la montée des prix, expérimenter de nouveaux modes d'habitat et permettre une conservation du foncier dans une logique anti-spéculative.

Public cible : Tout public mais en collectif et si possible intergénérationnel.

Nombre de logements : 9 logements

Cadre administratif : Permis d'aménager + permis de construire pour le bâtiment commun

Densité : 28 logements/hectare

Superficie : 3 140 m²

Espaces mutualisés : Parking, bâtiment commun (80 m²) construit par le collectif, potager

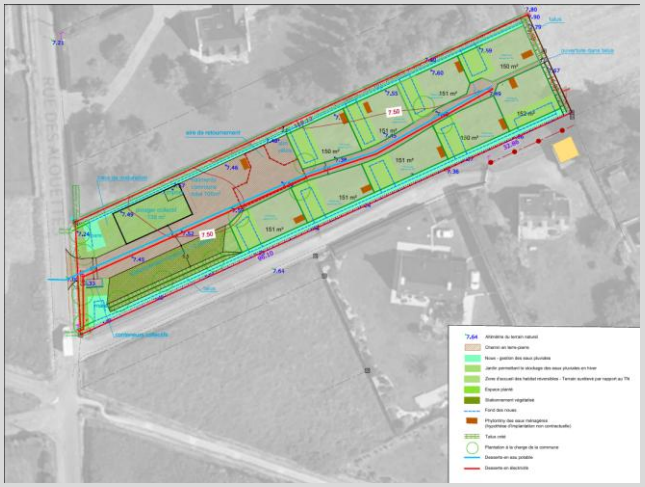
Typologies bâtimentaires : Diverses typologies mais recherche d'une homogénéité paysagère par la rédaction d'une charte architecturale. Raccordement au réseau d'électricité possible. Autonomie pour l'assainissement.

## Structure de propriété :

Terrain initialement agricole détenu par la commune. Bail emphytéotique de 50 ans signé entre la commune et le collectif d'habitants pour le foncier. Les logements sont détenus par les occupants.

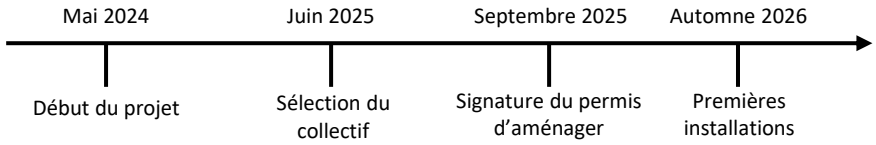
## Acteurs accompagnant le projet :

Hameaux légers (animation et structuration du collectif habitant), BRUDED, CAUE 29, DDTM 29



## Budget et planning de l'opération :

| Recettes | Coûts |
|---|---|
| • 54 300 € : Subvention de la CCPBS<br>• 20 000 € : Subvention Département 29<br>• 31 000€ : FCTVA<br>• 71 000 € : Autofinancement<br>• 19 €/mois/foyer : Canons | • 48 000 € : Accompagnement Hameaux légers<br>• 144 000 € : Travaux d'aménagement<br>• 26 000€ : Etudes de maitrise d'œuvre<br>• 3600€ : taxe d'aménagement |



# Keryannick

Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Elliant (Bretagne / Finistère / Cornouaille)

**Typologie de territoire :** 3 400 habitants, 70 km²

Commune rurale en croissance démographique en périphérie d'une ville moyenne

**Projet abandonné :**

Causes multifactorielles (acceptabilité du projet, constitution d'un collectif, etc.)

## Description de l'opération :

Genèse : La commune souhaitait faire face aux demandes d'installations en habitat léger qui lui parvenaient et se conformer à la loi SRU par l'installation en Bail Réel Solidaire (BRS) de ces nouveaux logements. Après validation en conseil municipal de la faisabilité du projet situé à Keryannick et présentation aux habitants, un appel à projets a été lancé pour constituer le collectif d'habitants.

Public cible : Public éligible au plafond PSLA (Prêt Social Location Accession) et en collectif

Nombre de logements : 8 à 12 logements

Cadre administratif : Permis d'aménager + Permis de construire + BRS permettant de dissocier le foncier du logement et de faire baisser le prix d'achat.

Densité : 12 à 18 logements/hectare

Superficie : 6 680 m²

Espaces mutualisés : Bâtiment commun, atelier, potager, espace de stationnement

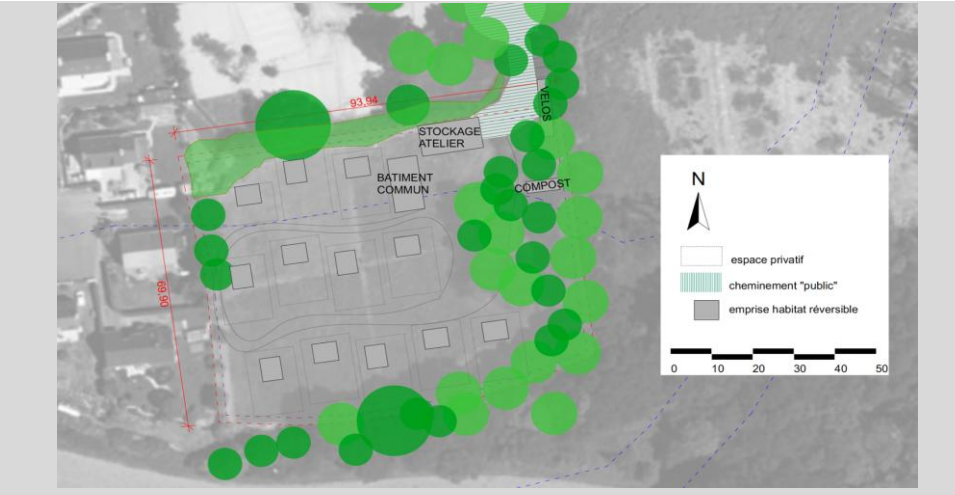
Typologies bâtimentaires : Diversité des formes architecturales mais homogénéité paysagère souhaitée. Autonomie pour le réseau d'assainissement encouragée et raccordement possible pour l'électricité et l'eau courante.

## Structure de propriété :

Terrain municipal attenant à un ancien camping. Le terrain devait faire l'objet d'un BRS et donc être vendus à l'OFS (Office Foncier Solidaire) du groupe CIB (Coopérative Immobilière de Bretagne). Les logements devaient être détenus par les propriétaires.

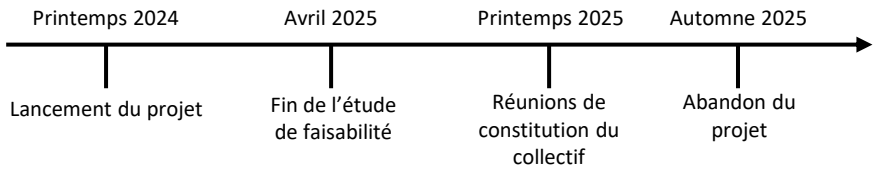
## Acteurs accompagnant le projet :

Hameaux légers (association spécialisée dans l'habitat léger et participatif), services de Concarneau Cornouaille Agglomération, Bureau de maîtrise d'œuvre, Coopérative Immobilière de Bretagne (CIB).




## Budget et planning de l'opération :

| Recettes | Coûts |
|---|---|
| • 20 000 € : Subvention de la communauté d'agglomération<br>• 40 000 € : Fonds propres | • 40 000 € : Accompagnement d'Hameaux légers (22 000€ suite à abandon du projet)<br>• 7 000 € : Bureau d'étude révision PLU<br>• 13 000 € : Etudes de maitrise d'œuvre |



# Atelier bois d'ici

Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Langolen (Bretagne / Finistère / Cornouaille)

**Typologie de territoire :** 836 habitants, 17 km²

Commune rurale isolée en légère baisse démographique

**Mode opératoire :**

Accompagner un propriétaire foncier dans l'installation de plusieurs habitats légers à louer à l'année sur son terrain

**Description de l'opération :**

Genèse : Le projet est né avec le constat que les acheteurs de Tiny houses ne trouvent pas de terrain pour s'installer. Face à cela, et en concertation avec le maire de la commune, le dirigeant de *l'Atelier bois d'ici* a décidé d'acheter un terrain et d'y installer ses Tiny houses.

Public cible : Tout public mais priorité pour les travailleurs de l'atelier.

Nombre de logements : 4 logements + 6 logements à venir

Cadre administratif : Permis d'aménager

Densité : 28 logements/hectare

Superficie : 3604 m²

Espaces mutualisés : Atelier, espace de stockage, local séchoir, chambre d'amis

Typologies bâtimentaires : Tiny houses uniquement mais des modèles différents. Homogénéité paysagère garantie par l'unique constructeur. Toutes autonomes vis-à-vis des réseaux d'assainissement, d'électricité et d'eau.

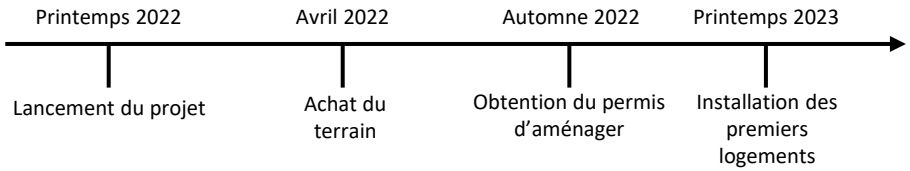
**Structure de propriété :**

Le foncier est détenu par une SCI créée spécialement par le dirigeant de l'Atelier bois d'ici. Les logements sont également détenus par la SCI et loués aux occupants.



**Budget et planning de l'opération :**

| Recettes | Coûts |
|---|---|
| • 560 €/mois/foyer : Loyers<br>• 450 000 € : Investissement (fonds propres + prêt bancaire) | • 300 000 € : Achat des Tiny houses<br>• 100 000 € : Achat du foncier<br>• 15 000 € : Etudes de maitrise d'œuvre<br>• 25 000 € : Aménagement du site |



# Les balcons de Guenfrout

Quimper Cornouaille Développement
Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Commune de Grand-Champ (Bretagne / Morbihan)

**Typologie de territoire :** 5 700 habitants, 67 km²

Bourg diffus, périurbain vannetais, en croissance démographique

**Mode opératoire :**

Reconvertir un ancien camping municipal pour accueillir des habitats légers à l'année

## Description de l'opération :

Genèse : Reconversion définitive d'un ancien camping municipal pour accueillir de nouveaux logements accessibles suite à la flambée des prix post-COVID.

Public cible : ménages éligibles au logement social + jeunes actifs

Nombre de logements : 19 terrains « communaux » réservés à l'accueil de propriétaires de Tiny houses + 10 Tiny houses en logement social de « Morbihan Habitat »

Cadre administratif : Convention d'occupation précaire à titre gratuit pour le bailleur social. Permis d'aménager « comme pour un lotissement ». Gestion des parcelles « communales » louées en régie.

Cadre règlementaire : Déclassement du terrain « U loisirs » vers « U habitat léger »

Densité : 36 logements/hectare

Superficie : 8 000m²

Espaces mutualisés : Garage à vélos + local commun avec salle commune, chambre d'amis, buanderie.

Typologies bâtimentaires : Seulement des Tiny houses mais quatre modèles différents. Toutes sont raccordées aux réseaux.

## Structure de propriété :

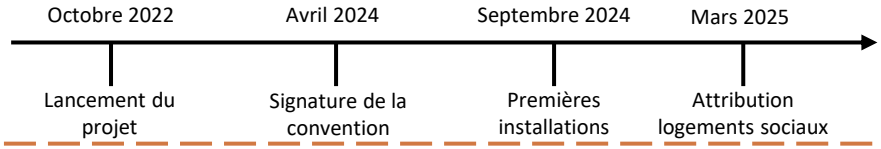
Pour les 19 parcelles communales : Terrains détenus par la commune et loués à des propriétaires privés de Tiny houses.

Pour les 10 autres parcelles : Terrains détenus par la commune mais cédés à Morbihan Habitat à l'aide d'une convention d'occupation précaire à titre gratuit sans limite de temps. Les logements sont détenus par le bailleur social.



## Budget et planning de l'opération :

| | Recettes | Coûts |
|---|---|---|
| Commune de Grand-Champ | • 150 €/mois/terrain : Canons<br>• 60 000 € : Subvention de l'Etat<br>• 105 000 € : Subvention du département<br>• 100 000 € : EPCI Vannes agglomération<br>• 29 000 € : Subvention régionale | • 200 000 € : Aménagement du lotissement<br>• 300 000 € : Construction du bâtiment commun |
| Bailleur social – Morbihan Habitat | • 200 000 € : Subventions diverses<br>• 220 000 € : Prêt locatif social<br>• 250 à 300 €/mois/tiny : Loyers | • 420 000 € : Acquisition Tiny houses |



# Résidence relais Fabien LE BARS

Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Loudéac communauté Bretagne Centre (Bretagne / Côtes-d'Armor)

**Typologie de territoire :** 50 000 habitants environ

EPCI rural mais stable démographiquement, pôle industriel fort

**Mode opératoire :**

Mettre un foncier public à disposition

## Description de l'opération :

Genèse : Face aux difficultés de recrutement des entreprises locales en raison du manque de logements, l'agglomération souhaite installer de nouveaux logements en partie financés par les entreprises.

Public cible : Travailleurs pour les entreprises du territoire.

Nombre de logements : 10 logements découpés en deux tranches.

Cadre administratif : Permis d'aménager

Densité : 25 logements/hectare

Superficie : 4 000 m²

Espaces mutualisés : Garage à vélos, trackers solaires

Typologies bâtimentaires : mobil-homes « haut de gamme » d'environ 40 m², homogénéité architecturale importante. Tous les logements sont raccordés aux réseaux.

## Structure de propriété :

Logements et terrains détenus par l'agglomération. Location aux futurs résidents sur présentation d'un contrat de travail dans les entreprises locales.

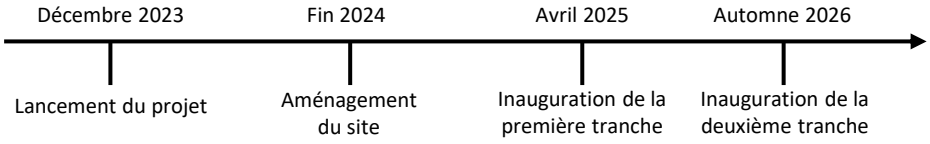
## Acteurs accompagnant le projet :

Action Logement, commune de Loudéac, entreprises de la zone d'activité du Docteur Etienne à Loudéac



## Budget et planning de l'opération :

| Recettes | Coûts |
|---|---|
| • 280 à 450€/mois/foyer : Loyers<br>• 240 000€ : Subvention d'Action Logement<br>• 440 000€ : Fonds propres EPCI Loudéac communauté | • 400 000 € : Achat des mobil-homes<br>• 250 000 € : Frais de viabilisation<br>• 50 000 € : Frais divers et imprévus |



# Le jardin des Badilles

Quimper Cornouaille Développement
Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Commune de Langouët (Bretagne/ Ille-et-Vilaine)

**Typologie de territoire :** 600 habitants, 7 km²

Territoire rural, historiquement « innovant » sur le plan environnemental, en périphérie de métropole

**Mode opératoire :**

Faire un lotissement exclusivement en habitat léger

## Description de l'opération :

Genèse : La commune accompagne un aménageur dans un projet de lotissement dans lequel il souhaite intégrer l'habitat léger pour favoriser la diversification et la densité de logements.

Public cible : Tout public

Nombre de logements : 10 maisons individuelles, parcelles entre 270 et 331m²

Cadre administratif : Permis d'aménager + cahier des charges développé par l'architecte de l'opération, terrains libres de constructeur avec visa architecte au moment du dépôt du permis de construire.

Densité : 15 logements/hectare

Superficie : 6 500 m²

Espaces mutualisés : Verger, potager, poulailler, parking, abri voiture et vélo, atelier

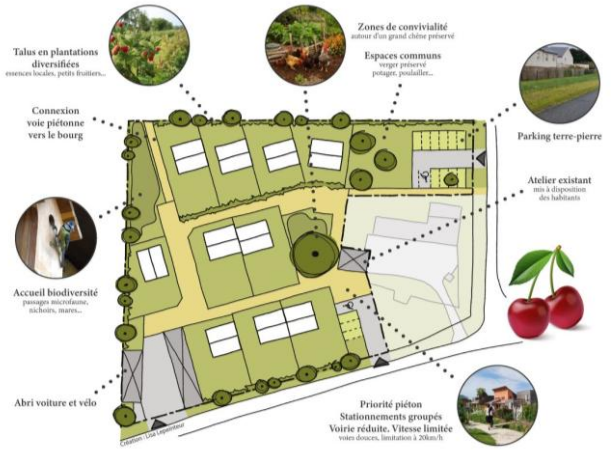
Typologies bâtimentaires : Variété de typologies mais homogénéité architecturale recherchée par de nombreuses prescriptions (revêtement des façades, types de fondations, matériaux d'isolations, système de chauffage, etc.)

**Structure de propriété :**

Ancien terrain privé alloti par l'aménageur. Propriété du foncier et des logements par les particuliers.

**Acteurs accompagnant le projet :**

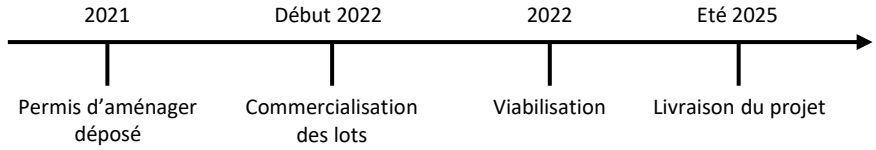
Orenda (structure d'accompagnement de projet participatif), agence BHAU (cabinet d'architecture et d'urbanisme)




## Budget et planning de l'opération :

### Coûts de l'opération pour l'aménageur

- 975 000 € : Acquisition du terrain
- 25 000 € : Frais de maîtrise d'œuvre
- 20 000 € : Frais de viabilisation VRD
- 100 000 € : Aménagement espaces publics
- 80 000 € : Frais divers et imprévus



# Ty village

Quimper Cornouaille Développement
Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Commune de Saint-Brieuc (Bretagne / Côtes-d'Armor)

**Typologie de territoire :** 45 000 habitants, 22 km²

Centre urbain stable démographiquement, pôle industriel important

**Mode opératoire :**

Accompagner un propriétaire foncier dans l'installation de plusieurs habitats légers à louer à l'année sur son terrain

**Description de l'opération :**

Genèse : Ce projet repose sur une initiative privée d'une ingénieure consciente du manque de logement pour les étudiants à faible ressource. Souhait d'un village de Tiny houses en milieu urbain pour vivre différemment et recréer du lien social.

Public cible : Etudiants du campus d'Armor à Saint-Brieuc

Nombre de logements : 20 logements entre 12 et 15 m².

Cadre administratif : Permis d'aménager

Densité : 57 logements/hectare

Superficie : 3 500 m²

Espaces mutualisés : Guinguette et potager

Typologies bâtimentaires : Tiny houses uniquement produites par le même constructeur. Adaptation des modèles par le constructeur. Toutes les Tiny houses sont raccordées aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement.

**Structure de propriété :**

Ancien terrain familial vierge vendu au bailleur. Propriété du terrain et des Tiny houses par le bailleur privé.

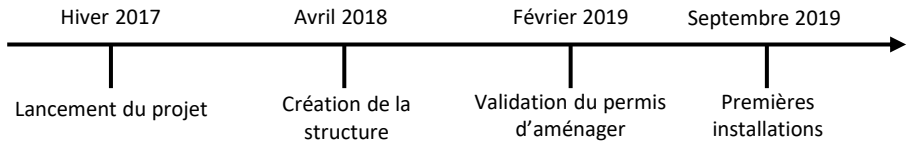
**Acteurs accompagnant le projet :**

Atelier des branchés (constructeur de Tiny houses)



**Budget et planning de l'opération :**

| Recettes | Coûts |
|---|---|
| • 440 €/mois/foyer : Loyers<br>• 1 500 000 € : Investissement (fonds propres + prêt bancaire) | • 1 400 000 € : Achat des Tiny houses<br>• 200 000 € : Aménagement du site<br>• 100 000 € : Etudes de mise en œuvre<br>• 40 000 € : Charges d'exploitation annuelles |



# La Thébaudais

Quimper Cornouaille Développement
Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Saint-Symphorien (Bretagne / Ille-et-Vilaine)

**Typologie de territoire :** 625 habitants, 8 km²

Commune rurale isolée stable sur le plan démographique

**Mode opératoire :**

Permettre l'installation temporaire d'habitats légers sur un foncier en attente d'une opération d'ensemble

**Description de l'opération :**

Genèse : Volonté de l'aménageur de permettre l'installation de logements temporaires pour éviter les dégradations et les occupations illégales du site.

Public cible : Travailleurs saisonniers

Nombre de logements : 10 logements

Cadre administratif : Autorisation d'occupation temporaire (AOT) de 6 mois renouvelable.

Densité : 33 logements/hectare

Superficie : 3 000 m²

Espaces mutualisés : Aucun espace mutualisé

Typologies bâtimentaires : Modules préfabriqués sur plots. Raccordements aux réseaux pour tous les logements.

**Structure de propriété :**

Le terrain était une ancienne friche agricole partiellement artificialisée dont la vocation était de devenir un espace pavillonnaire. Foncier acheté par l'EPF (Etablissement Public Foncier) de Bretagne. Logements détenus par un opérateur. Loyers versés par les employés saisonniers sur présentation d'un contrat de travail dans une entreprise locale.

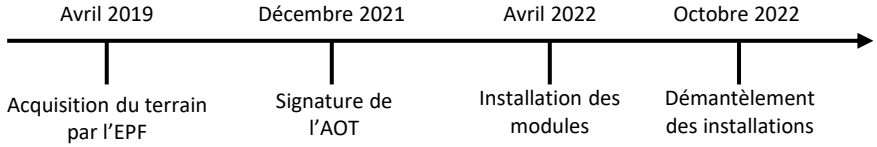
**Acteurs accompagnant le projet :**

EPF Bretagne



**Budget et planning de l'opération :**

| Recettes | Coûts |
|---|---|
| • 300 €/mois/foyer : Loyers | • 40 000 € : Aménagements des modules<br>• 20 000 € : Raccordement VRD<br>• 10 000 € : Cadrage d'opération |



# Marcotte - Pont Rialland

Quimper Cornouaille Développement
Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Plessé (Pays de Loire / Loire-Atlantique)

**Typologie de territoire :** Commune rurale d'environ 5 400 habitants, située dans un territoire peu dense

**Mode opératoire :**

Mettre un foncier public à disposition

**Description de l'opération :**

Genèse : Comment habiter la terre en étant sobre et en promouvant le vivre ensemble ? Voilà le questionnement qui est à l'origine des démarches engagées par la commune.

Public cible : Collectif d'habitants incarnant la mixité (générationnelle, sociale), pas de critères discriminants. 650 personnes déclarées intéressées par le projet à l'origine. Habitat participatif.

Nombre de logements : 12 logements envisagés pour une surface comprise entre 150 et 200 m². Tous raccordés à l'électricité, l'eau et l'assainissement collectif.

Cadre administratif : Permis d'aménager

Densité : 15 logements/hectare

Superficie : 10 495m² dont environ 7 000 m² constructibles

Espaces mutualisés : Bâtiment collectif (70 m²), parking, potager, verger, poulailler.

Typologies bâtimentaires : Aucune contrainte, typologies diverses acceptées.

**Structure de propriété :**

Foncier accordé par un bail emphytéotique sur 99 ans. Propriété des habitats individuels par les habitants. Propriété communale pour les bâtiments communs.

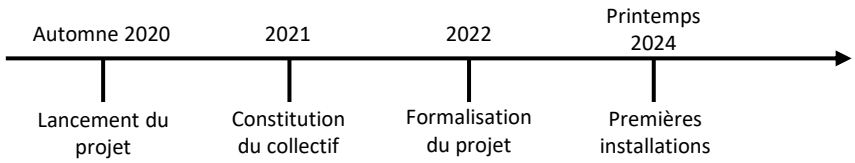
**Acteurs accompagnant le projet :**

Hameaux légers, Redon Agglomération




**Budget et planning de l'opération :**

| Recettes | Coûts |
|---|---|
| • 150 €/mois/foyer : Canons<br>• 43 426 € : EPCI Redon Agglomération<br>• 100 000 € : fonds LEADER | • 73 194 € HT : études de maîtrise d'œuvre<br>• 42 819 € HT : études techniques<br>• 24 760 € HT : accompagnement Hameaux légers<br>• 242 095 € HT : aménagement du site<br>• 233 928 € HT : bâtiment commun |



# Ecopôle de Pérignat sur Allier

Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Pérignat-sur-Allier (Auvergne-Rhône-Alpes / Puy-de-Dôme)

**Typologie de territoire :** 1 500 habitants, 4,9 km²

Territoire rural mais EPCI en croissance démographique et zones naturelles classées

**Mode opératoire :**

Mettre un foncier public à disposition

## Description de l'opération :

Genèse : La commune souhaite proposer une offre de logement non spéculative, à faible impact environnemental, favoriser des modes de vie solidaires, et contribuer au dynamisme social, écologique et pédagogique de l'écopôle.

Public cible : Travailleurs agricoles engagés dans les activités de l'écopôle.

Nombre de logements : 3 à 5 logements envisagés

Cadre administratif : Permis d'aménager

Densité : 25 logements/hectare

Superficie : 1 900 m²

Espaces mutualisés : Bâtiment collectif, parking, potager, verger, poulailler

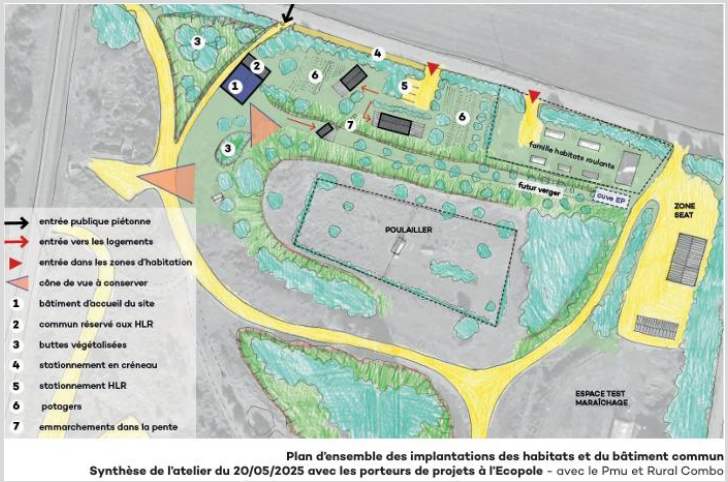
Typologies bâtimentaires : Chalets légers en bois, Tiny houses. Fortes prescriptions paysagères, volonté d'une homogénéité typologique.

## Structure de propriété :

Foncier accordé par un bail emphytéotique sur 99 ans. Propriété des habitats individuels par les habitants. Propriété foncière du SEAT écopôle du Val d'Allier qui perçoit les canons et qui reverse une partie à la commune pour paiement des frais de viabilisation.

## Acteurs accompagnant le projet :

Département du Puy-de-Dôme, syndicat intercommunal à vocation multiple du Puy-de-Dôme, Fabrique des transitions (réseau d'acteurs de la transition), SEAT écopôle du Val d'Allier (syndicat mixte), Hameaux légers.




Plan d'ensemble des implantations des habitats et du bâtiment commun
Synthèse de l'atelier du 20/05/2025 avec les porteurs de projets à l'Ecopole - avec le Pmu et Rural Combo

## Budget et planning de l'opération :

| Recettes | Coûts |
|---|---|
| • 170 €/mois à répartir entre les 3 à 5 ménages : Canons<br>• 30 000 € : Subvention du département pour VRD<br>• 5 000 € : Subvention du département pour phase d'études<br>• 10 000 € : EPCI Billom communauté pour phase d'études | • 40 000 € : Frais de viabilisation VRD<br>• 10 000 € : Frais de maîtrise d'œuvre<br>• 17 000 € : Accompagnement Hameaux légers<br>• 10 000 € : Frais divers et imprévus |

| Octobre 2025 | Mars 2026 | Octobre 2026 | Avril 2027 |
|---|---|---|---|
| Dépôt des demandes de subvention | Lancement de l'appel à projet | Sélection du collectif d'habitants | Premières installations |

# Ferme de la Tournerie

Cofinancé par l'Union européenne

**Localisation :** Coussac-Bonneval (Nouvelle-Aquitaine / Haute-Vienne)

**Typologie de territoire :** 1 262 habitants, 67 km²

Commune rurale agricole en décroissance démographique

**Mode opératoire :**

Adaptation du PLU pour intégrer une zone autorisant l'habitat léger de manière encadrée

## Description de l'opération :

Genèse : Projet initié par un collectif de jeunes agriculteurs souhaitant occuper des habitats légers pendant la réhabilitation et l'aménagement du bâtiment attenant à l'exploitation.

Public cible : Collectif de jeunes agriculteurs souhaitant développer une ferme innovante

Nombre de logements : 5 logements

Cadre administratif : STECAL + Permis précaire

Superficie : 78 hectares de foncier agricole

Espaces mutualisés : Atelier, espace de stationnement, bâtiment attenant à l'exploitation

Typologies bâtimentaires : Typologies d'habitats variées, aucune homogénéité recherchée. Aucun raccordement des habitats légers mais raccordement du bâtiment commun de l'exploitation.

## Structure de propriété :

Terrain initialement situé en zone agricole. Le foncier a été acheté par la foncière agricole solidaire « Terre de lien ». Cette dernière loue le foncier au collectif d'agriculteurs. Les agriculteurs sont propriétaires de leurs habitats légers mais pas des espaces mutualisés. Ces derniers sont aussi loués aux occupants par la foncière agricole.

## Acteurs accompagnant le projet :

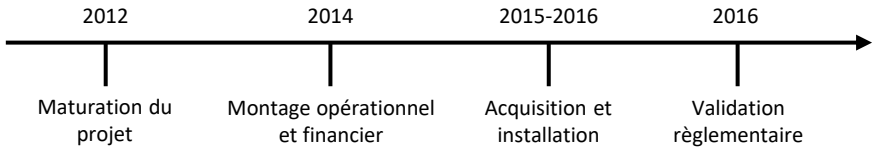
Terre de liens (Foncière agricole solidaire), CDPENAF 87 (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)



## Budget et planning de l'opération :

| Recettes = 0 € | Coûts = 0 € |
|---|---|

Le budget d'opération est nul car il mobilise des ressources existantes (foncier, habitats, équipements), et sur la concordance avec une révision du cadre règlementaire. L'habitat léger joue un rôle d'outil transitoire sans investissement initial.



# BENCHMARK
# MISE EN ŒUVRE
# DE L'HABITAT LÉGER

12 RETOURS D'EXPÉRIENCES (REX)
EN CORNOUAILLE ET AU-DELÀ

**Quimper Cornouaille Développement**
**Agence d'urbanisme et de développement de Cornouaille**
10 route de Cuzon – CS 40002 – 29018 Quimper Cedex

**Kemper Kerne Diorren**
**Ajañs kêraozañ ha diorren Kerne**
10 hent Kuzon – CS 40002 – 29018 Kemper Cedex

Tél. 02 98 10 34 00 – contact@qcd.bzh – www.qcd.bzh

Directrice de publication : Isabelle Assih, présidente de QCD – Rédactrice en chef : Chloé Guéguen, directrice - Rédacteur en chef délégué : Karine Le Sager Diouf, Responsable du pôle aménagement et observation - Rédaction : Quentin Renoux, Chargé de mission habitat léger

Ce projet a bénéficié d'un soutien du programme LEADER cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)

Cofinancé par l'Union européenne

Conception graphique : Romain Diguet pour Mutine Communication